

B – PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE

1-1 Agent traitant

1-2 Instructions particulières

2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Date de la visite des lieux

2-1 Situation

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants	SURFACE			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			desserte	Observations
		ha	a	ca		traitement	âge	densité		
TOTAL										

2-2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation de propriété – imprimé B 1 – et les documents cadastraux) (3) (4)

 OUI NON

dans ce cas, précisez

2-3 Mutation(s) antérieur(s) à taxe ou droits réduits :

 OUI NONjusqu'au

☞ la totalité de la propriété

☞ une partie de la propriété d'une ha a

ca

Dossier(s) N°

3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT(4)

3-1 La propriété est-elle susceptible de présenter une des garanties de gestion durable prévue à l'article L8 du code forestier ?

 OUI NON

PSG ☞ RTG ☞ CBPS ☞

Modalités de l'engagement trentenaire : non exigible à présenter à confirmer

3-2 Information complémentaire (3)

Date

Signature :

4 DECISION DE L'ADMINISTRATION (4)

4-1 Certificat négatif ☞ positif ☞ avec ☞ ou sans ☞ exclusion de parcelles

Date de la décision

4-2 Observation(s)

Visa

(1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à (identifier les tenants sur le plan cadastral)

(2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière

(3) Si besoin, joindre un rapport annexe

(4) Mettre une croix dans la case appropriée



Réduction des taxes ou droits (à cocher) :

 I.F.I. (articles 976 du code général des impôts) Mutation des bois et forêts à titre GRATUIT (art. 793.2.2° du code général des impôts)

A1

DEMANDE DE CERTIFICAT

Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévue à l'article L8 du code forestier.

Le certificat délivré a une durée de validité de 6 mois pour le dépôt aux impôts.

A - PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Département :
- Demande reçue le
- Enregistrée sous le numéro

INSTRUCTION POUR L'ETABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- La présente demande doit être adressée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du département de la situation des bois et forêts. En cas de propriété **contiguë** sur plusieurs départements, la demande est à déposer dans le département portant la plus grande surface.
- La demande est normalement signée par le(s) demandeur(s) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
- Si la mutation concerne une nue-propriété, la demande doit être contresignée par le ou les usufruitiers ; si elle concerne un droit indivis, la demande est contresignée par tous les indivisaires.
- Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 Un plan de situation (extrait de la carte IGN au 1/25000)
- 2 La(ou les) feuille du plan cadastral contenant les parcelles désignées
- 3 Un extrait de matrice (s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles
- 4 La (ou les) feuille(s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B1)
- 5 Une notice d'information (imprimé A4) signée dans les conditions visées en 2 et 3
- 6 Les dates et lieux de naissances des demandeurs ainsi que leur adresse actuelle

6. Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois ; le certificat délivré est valable 6 mois.

1 DESIGNATION DES BOIS ET FORETS (situés dans le département)

- 1.1 Appellation (nom de la forêt ou lieu-dit) :
- 1.2 Sis à (commune) :
- 1.3 Surface totale : hectares ares centiares
- 1.4 Désignation de propriété ci-jointe (imprimé B1) présentée en feuillets numérotés
- 1.5 Donateur(s) – Ancien(s) propriétaire(s) décédé(s) (rayer la mention inutile -ne pas remplir pour l'IFI)

Nom (prénom) – raison sociale	Date et lieu de naissance	Domicile ou siège social

2 NOTAIRE CHARGE DE REDIGER L'ACTE OU DE REGLER LA SUCESSION M. Adresse : Téléphone :	3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIETE M. (nom) Qualité : Adresse : Téléphone
---	---

4 GESTION DE LA PROPRIETE (Mettre une croix dans la case appropriée)

4-1. Propriété de + 25 ha d'un seul tenant

4.1.1. Plan simple de gestion

<input type="checkbox"/> NON DEPOSE	
<input type="checkbox"/> DEPOSE	le ____/____/____
<input type="checkbox"/> REFUSE	<input type="checkbox"/> AJOURNE le ____/____/____
<input type="checkbox"/> AGREFF	le ____/____/____

ans sous le numéro jusqu'à l'année ____/____/____

4-1.2. Régime spécial d'autorisation administrative

<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	notifié le ____/____/____
------------------------------	------------------------------	---------------------------

4-2. Propriété de - 25 ha d'un seul tenant

4.2.1. Plan simple de gestion volontaire

<input type="checkbox"/> DEPOSE	le ____/____/____
<input type="checkbox"/> AGREFF	le ____/____/____

4-2-2. Règlement type de gestion ou contrat d'une durée de 10 ans minimum pour conseil de gestion d'un expert forestier agréé ou O.N.F.
Date d'adhésion ____/____/____

4-2.3 Code de bonnes pratiques sylvicole d'au moins 10

Date d'adhésion ____/____/____

4-2.4 Pas de garantie à ce jour OUI NON

4-3. Propriété en zone Natura 2000

Contrat ou adhésion à une charte Natura 2000 ou document de gestion établi conformément au L122-8 du code forestier OUI NON

■ Pour les propriétés situées hors du département de dépôt, indiquer :

département	Nom de la forêt	Document de gestion durable	N° PSG	Date d'agrément ou de notification ou d'adhésion

2 MUTATION(S) ANTERIEURE(S) A TAXE A DROITS REDUITS

(si les bois et forêts objet de la présente demande ont été, en tout ou en partie, mutés à taxe ou droits réduits depuis moins de 30 ans, remplir la case ci-dessous)

5-1 Date des mutations	5-2 SURFACES			5-3. Observations éventuelles (n° certificat)
	hectares	ares	centiares	

6 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNE(S)

- Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties prévues à l'article L122-3 du code forestier.
- Atteste(nt) que la mutation portera à la fois sur le sol et sur la totalité des arbres qui sont sur pied à ce jour (s'il en est autrement, rayer et préciser par une note annexe la consistance de la coupe qui sera disjointe de l'immeuble).
- S'engage(nt) à titre personnel et pour ses(leurs) ayant cause, à gérer ces bois et forêts pendant 30 ans selon les règles définies du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930 modifié par le décret du 9 mai 2007, sous le contrôle de l'administration.
- Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

NOM – Prénoms ou Raison sociale	Domicile	Qualité – Signature (1-2)	Date

7 AUTRES PERSONNES CONCERNEES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF A LA GESTION DE LA PROPRIETE

(usufruiteur(s) ou – éventuellement – co-indivisaire(s) ne demandant pas de réduction de taxe ou de droits)

NOM – Prénoms ou Raison sociale	Domicile ou siège social (1)	Qualité – Signature (1-2)	Date

1/S'il s'agit d'une personne morale, préciser la qualité du signataire

2/Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire, héritier) et préciser s'il s'agit d'une donation ou héritage en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire, énumérer tous les mandants concernés. Les usufruitiers et les co-indivisaires non demandeurs signant la rubrique 9.